

RÉGIMES DÉMOGRAPHIQUES ET TERRITOIRE : les frontières en question

*Colloque international de La Rochelle
22 - 26 septembre 1998*



ASSOCIATION INTERNATIONALE DES DÉMOGRAPHES DE LANGUE FRANÇAISE

AIDELF

L'État Providence et la famille dans les pays de l'Europe du Sud : Le cas de la Grèce

Haris SYMEONIDOU

Centre National de Recherches Sociales (EKKE), Athènes, Grèce

1 - Introduction

Selon la typologie d'Esping-Andersen (1990), les pays de l'Europe du Sud, la Grèce, l'Espagne, l'Italie et le Portugal pourraient être classés dans un modèle « libéral » et « conservateur-corporatif ». Le rôle joué par l'assurance sociale individuelle et celui des prestations complémentaires, en dehors de celles prévues par les conventions de travail des salariés, est limité. La famille joue un rôle important dans la protection sociale ; les prestations de toutes sortes sont « corporatives » et peu élevées et les « non corporatives » sont attribuées à un nombre limité de personnes, à celles n'ayant que de faibles revenus, en l'occurrence aux indigents. Les services sociaux régissent les groupes sociaux en activité alors que les groupes les moins actifs, qui sont, probablement, le plus dans le besoin, vivent en marge d'une société dont le régime social cultive une dépendance politique.

Cependant, ces caractéristiques, spécifiques aux pays du Sud de l'Europe, suffisent à la création d'une catégorie distincte en ce qui concerne la protection sociale comme cela a été clairement défini par Ferrera (1996) : répartition, dualité et inefficacité dans le maintien des revenus, affiliation quasi totale de la population à l'assurance maladie mais avec un important secteur d'assurances privées, régime élargi de clientélisme de la part d'un État social et combinaison spéciale d'institutions privées et publiques. Le rôle protecteur joué par la famille compense jusqu'à un certain point l'absence d'État Providence alors que le rôle des femmes est décisif pour le soin accordé aux plus jeunes et aux membres les plus âgés de la société. Ces pays peuvent être considérés comme appartenant à un « modèle androcratique » (Lewis, 1992), selon lequel les droits sociaux des femmes dérivent souvent indirectement de ceux de leurs époux ; de plus, souvent l'État ne facilite pas la participation des femmes au marché du travail, les obligations familiales étant presque exclusivement à la charge de la femme.

Enfin, trois autres facteurs de « la marginalité latine » caractérisent l'État Providence des pays du Sud de l'Europe (Ferrera, 1996 ; Syméonidou, 1996) : le retard apporté à la création d'un État Providence, les difficultés à l'appliquer et une centralisation poussée, à l'exception de l'Espagne pour certains secteurs.

Les spécificités, ci-dessus esquissées, des pays du Sud de l'Europe, qui reflètent les différences institutionnelles, économiques culturelles et d'infrastructures avec les autres pays de l'Union Européenne, doivent être analysées plus en détail pour comprendre les systèmes de protection sociale de ces pays et leurs perspectives.

2 - La situation dans les pays du Sud de l'Europe

Les pays du Sud de l'Europe ont connu, au cours de la décennie de 1960, une industrialisation tardive accompagnée de taux de croissance élevés et de changements structurels dans le domaine de l'emploi. Il faut distinguer la zone nord-est (comprenant le nord du Portugal, la région du Pays Basque et la Catalogne en Espagne ainsi que la Lombardie en Italie) où il y a eu une industrialisation intense et rapide et les pays de la zone sud-est (comprenant le sud de l'Espagne, la plus grande partie du Portugal, le sud de l'Italie et toute la Grèce) où les structures agricoles restent très importantes (Pétmézidou, 1996).

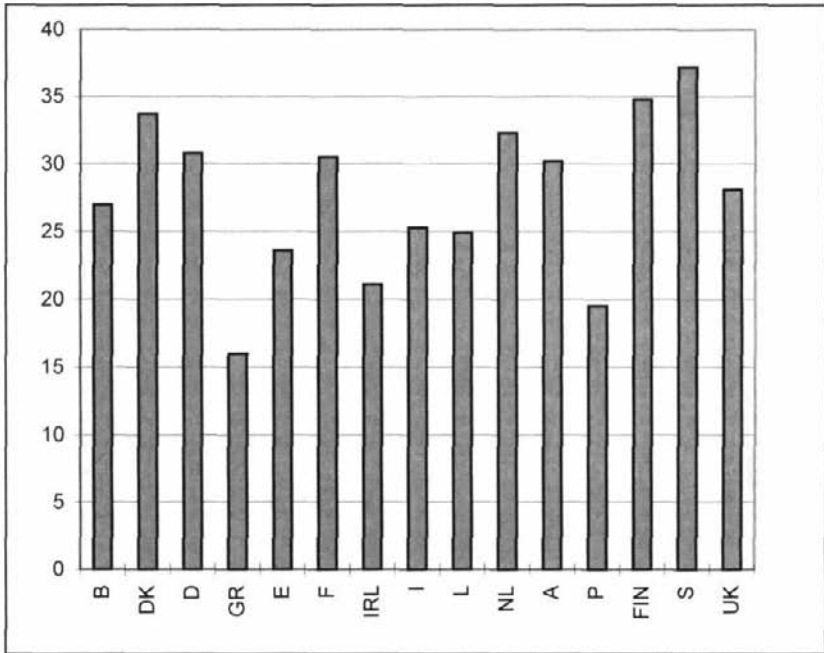
Dans ces régions, on a constaté, pendant la décennie 1980, un glissement brutal du secteur agricole vers celui des services parallèlement à un développement industriel limité. En Grèce cependant, par rapport aux autres pays de l'Union Européenne, le pourcentage de salariés employés dans le secteur des services demeure encore relativement faible alors que le pourcentage d'emplois dans l'agriculture est sensiblement plus élevé. De plus, la Grèce présente le plus faible pourcentage d'emplois à temps partiel alors que l'économie parallèle est particulièrement florissante : elle représente 45% du PNB de l'économie officielle (Pétmézidou, 1996). Les autres caractéristiques du marché du travail, comme l'emploi multiple et le travail avec contrats à temps limité (voir les différents aspects de l'emploi), sont particulièrement courantes dans les quatre pays du Sud de l'Europe.

Tous ces facteurs s'ajoutent à une faible motivation pour les intérêts collectifs et une quasi absence de revendications qui iraient dans ce sens. Le fait même que la famille assume un rôle important n'a pas incité l'État à développer des structures plus élaborées dans ces pays¹.

Dans les pays du Sud de l'Europe, les dépenses pour la protection sociale sont extrêmement limitées. Le pourcentage du PNB y correspondant est inférieur, en Grèce, au Portugal, en Espagne et en Italie (et aussi en Irlande) ; des pays ayant tous un faible PNB comparativement aux autres pays de l'U.E. (Diagramme 1). Avec finalement des besoins plus importants, le régime en vigueur n'offre que de faibles prestations.

Par ailleurs, la structure des prestations sociales différencie également les pays du Sud de l'Europe et les autres pays de l'U.E. mais aussi ces pays entre eux (Tableau 1). La part des prestations sociales accordée aux secteurs maladie/invalidité/accident du travail s'échelonne de 24,5% pour la Grèce à 47,9% pour le Portugal.

DIAGRAMME 1 : DÉPENSES POUR LA PROTECTION SOCIALE EN % DU PNB



¹ Pour une analyse plus complète des facteurs ayant influencé de manière négative la création d'un État Providence particulièrement en Grèce voir Syméonidou, 1994 ; 1996.

TABLEAU 1 : RÉPARTITION (%) DES PRESTATIONS SOCIALES PAR SECTEUR, 1980, 1994

	Maladie/Invalidité /Accidents du Travail		Vieillesse		Famille/ Maternité		Chômage/ Promotion de l'Emploi		Habitation / autres	
	1980	1994	1980	1994	1980	1994	1980	1994	1980	1994
B	34,6	35,4	41,5	44,2	11,3	8,1	11,6	11,0	0,9	1,3
DK	35,8	27,0	35,7	36,6	10,8	11,6	12,9	16,8	4,8	8,1
D	40,3	38,8	42,6	41,2	10,1	7,6	4,5	9,2	2,4	3,1
EL	26,2	24,5	66,1	66,8	3,6	1,2	2,7	2,7	1,4	4,8
E	37,2	36,2	41,0	42,6	4,4	1,7	15,7	18,1	1,7	1,4
F	35,6	34,0	43,9	43,7	12,7	9,6	5,1	8,1	2,7	4,7
IRL	43,4	36,8	31,4	27,5	11,5	13,1	8,8	17,2	4,9	5,4
I	34,9	29,9	55,1	64,0	7,5	3,6	2,3	2,5	0,1	0,0
L	40,4	38,0	47,5	46,0	10,0	13,6	0,9	2,3	1,2	0,2
NL	48,5	43,6	31,0	36,8	8,5	5,4	6,1	10,4	5,9	3,8
P	44,8	47,9	39,4	40,1	8,0	5,2	2,8	5,8	5,0	1,1
UK	32,9	31,3	42,8	41,3	13,1	11,4	9,6	7,3	1,6	8,6
EUR12	37,5	35,2	43,3	44,2	10,5	7,6	6,4	9,2	2,3	3,5
A		35,6		44,5		12,9		5,3		1,7
FIN		35,6		32,3		13,6		15,2		3,3

Source : Eurostat (1997), *Social Protection in the European Union, Statistics in Focus Population and Social Conditions*, (3), Luxembourg.

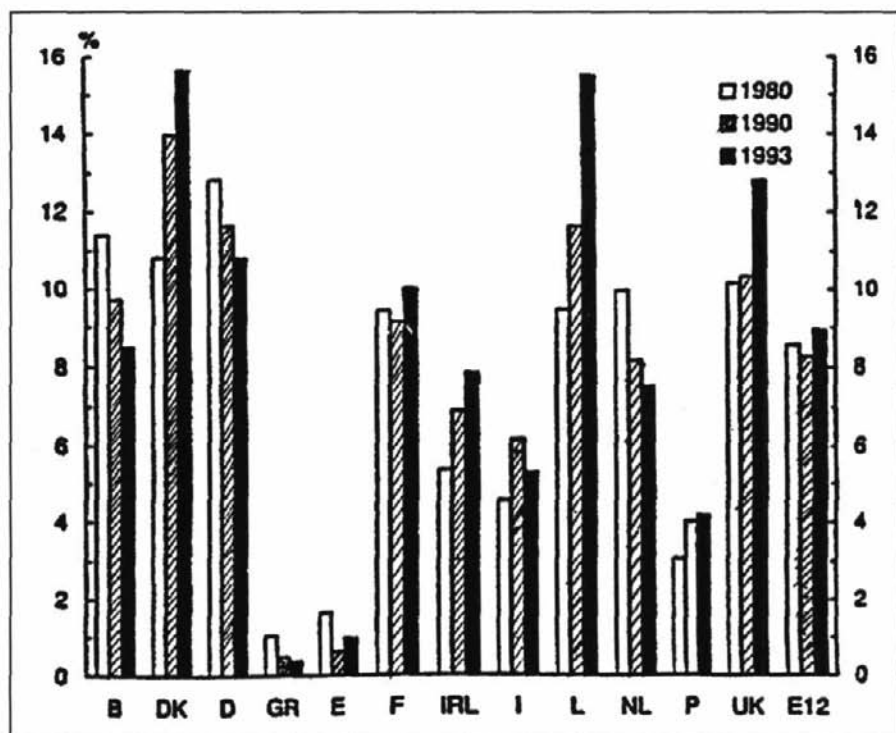
En ce qui concerne les personnes âgées et le minimum vieillesse en Grèce et en Italie, les pourcentages apparaissent très élevés (respectivement 67% et 64%) alors qu'en Espagne et au Portugal ces pourcentages sont légèrement plus faibles que la moyenne dans l'Europe des 12 (44%). Le fait que la plus grande partie du budget relatif aux dépenses sociales soit absorbée par les retraites n'est pas en relation avec le montant de celles-ci, qui, en règle générale, sont très basses, mais en rapport avec les autres prestations sociales. Cette fraction du budget est également liée à la politique de la préretraite, au grand nombre des retraites pour invalidité dans certains pays, comme la Grèce et l'Italie, à l'importance des licenciements et au vieillissement de la population.

En ce qui concerne la part des dépenses attribuée à l'allocation chômage, on rencontre les plus faibles pourcentages en Italie et en Grèce même si le chômage suit ici, comme dans les autres pays de l'U.E, une courbe ascendante ; le Portugal présente des taux légèrement plus élevés et l'Espagne, quant à elle, en raison d'un chômage très important et de prestations relativement croissantes pendant la période « du chômage de courte durée », enregistre les taux les plus élevés. Les chômeurs de longue durée ainsi que les « jeunes chômeurs » demeurent sans protection sociale dans les pays du Sud de l'Europe.

Enfin, le rapport entre les prestations sociales et l'assurance maternité est très bas dans les quatre pays du Sud de l'Europe avec les taux les plus faibles en Grèce.

L'utilisation d'un autre indice représentatif - celui des dépenses pour les allocations familiales par enfant à charge en relation avec le PNB par habitant - confirme que la Grèce accorde les plus faibles montants à la protection de la famille ; elle est suivie par l'Espagne, le Portugal et l'Italie (Diagramme 2).

DIAGRAMME 2 : DÉPENSES POUR LA FAMILLE PAR ENFANT À CHARGE EN RELATION AVEC LE PNB PAR HABITANT



Source : European Commission (1995). Social Protection in Europe 1995, Brussels, Luxembourg.

3 - Un État Providence en Grèce

Afin de comprendre les raisons de l'absence de développement d'un État Providence en Grèce, nous allons nous référer aux données historiques de l'après-guerre.

L'évolution socio-économique de l'après-guerre est liée directement à l'attitude, après la guerre civile de 1946-49, d'une classe dirigeante ayant profité de certains privilèges financiers et opposée à tout programme de développement interne.

L'éphémère gouvernement démocratique de Papandréou de 1964-65 s'est trouvé impuissant à procéder à de radicaux changements institutionnels. Après la dissolution de la démocratie en 1967, c'est seulement sept ans après, à la chute de la dictature en 1974 que les conséquences de la guerre civile commencèrent à s'atténuer (Alévizatos, 1983 ; Vergopoulos, 1985 ; Tsoukalas, 1987). Cependant, une série de particularités propres à la société grecque ont été un obstacle au développement d'un État Providence.

Il est à noter que la place extrêmement importante prise par le service public au cours de l'après-guerre n'a pas été accompagnée, comme dans d'autres pays, par le développement d'un réseau de prestations sociales, mais a principalement servi des intérêts politiques. En outre, le fait que les relations entre les citoyens et l'État étaient principalement régies par le clientélisme a été un frein au développement d'une conscience collective et à un consensus général en ce qui concerne les prestations sociales. Parallèlement, le mouvement syndical apparaissait désorganisé et manipulé par l'État.

De plus, le fort courant d'émigration de la période 1955-79 vers les pays d'outre-mer et ceux de l'Europe Occidentale (environ 1 million de personnes) a, certes, donné « une solution » au problème du chômage pendant la décennie de 1950, évalué à 30% (Tsoukalas, 1987), mais a contribué à une inertie dans ce domaine. L'éloignement d'une partie de la population active grecque et l'envoi par les émigrés de mandats à leurs familles « comblant » jusqu'à un certain point, la quasi absence d'un État Providence a fonctionné comme une soupape de sécurité pour « tempérer » d'éventuelles revendications sociales. Le retour des émigrés, qui a débuté au cours de la décennie 1970, a fonctionné dans le même sens en raison de la création par ces personnes de petites entreprises dans les villes comme dans les campagnes.

Enfin, parallèlement aux facteurs ci-dessus qui ont joué un rôle négatif ou tout au moins n'ont pas contribué à la création d'un État Providence, la survivance des structures traditionnelles, comme celle de la famille élargie et des circuits de solidarité a fonctionné comme un palliatif des prestations sociales de l'État en masquant leur absence.

Après 1974, on constate le développement d'un consensus collectif pour un État Providence qui coïncide avec la chute de la dictature en Grèce et au développement des prestations sociales dans les pays du Sud de l'Europe après la chute des dictatures dans ces pays également. Néanmoins, la crise pétrolière de 1973, et surtout celle de 1979, ont retardé son développement. De plus, la forte urbanisation a concouru au renforcement du « clientélisme ».

Pendant la décennie 1990, la désindustrialisation, les privatisations, les déficits élevés de l'économie publique et un chômage croissant ont constitué des freins supplémentaires au développement d'un État Providence.

Il semble qu'en Grèce, mais aussi dans les autres pays de l'Europe du Sud, la restructuration des régimes sociaux doit affronter aussi bien les problèmes « hérités » du passé que les nouveaux défis auxquels doivent faire face également les autres pays de l'U.E. où un État Providence, s'était, à un degré plus important, et beaucoup plus tôt, développé.

4 - Le rôle de la famille grecque dans la Protection Sociale

Les différences culturelles de la Grèce et des autres pays de l'Europe du Sud avec le reste de l'U.E. dans le domaine de la protection sociale apparaissent encore plus importantes si on étudie les prestations sociales relatives à la famille.

La révision du code de la famille en Grèce en 1983 a été essentielle pour moderniser la législation régissant la famille et notamment, une série de mesures ont été prises pour l'égalité des sexes. Cependant, un grand nombre de ces dispositions demeurent, en fait, inappliquées (voir les mesures relatives aux discriminations dans l'embauche et le licenciement des femmes). Le régime fiscal prévoit des exonérations d'impôt pour la famille alors que vies professionnelle et familiale demeurent inconciliables. Par exemple, les mesures pour le congé parental et la garde des enfants sont inefficaces : a) le congé parental n'est pas rémunéré alors que le/la salarié/e doit verser à la caisse non seulement ses propres cotisations mais également la part de l'employeur, b) la possibilité de garde des enfants dans les crèches et écoles maternelles est infime (3% pour les enfants au-dessous de 3 ans). L'application de la loi votée en 1992 et prévoyant l'allocation de « l'aide à domicile » concernant la famille aurait contribué à cette réconciliation mais, jusqu'à présent, son application demeure très limitée.

En l'absence d'allocations familiales, les femmes interrompent souvent leur travail après le mariage ou après la naissance du premier enfant et leur réinsertion sur le marché du travail est, par la suite, extrêmement difficile (Symeonidou et al, 1997 ; Symeonidou et al, en voie de publication ; Symeonidou et Magdalinos, 1993 ; Magdalinos and Symeonidou, 1989).

La Grèce, comme les autres pays du Sud de l'Europe, appartient au modèle méditerranéen caractérisé par de nombreuses similitudes socio-démographiques, et notamment par le rôle de chacun des sexes et la situation de la famille. Malgré une tendance à la modernisation, ces pays conservent les éléments de la tradition. On observe une baisse rapide de la natalité au cours de la décennie 1980 : le taux de fécondité n'assure plus le renouvellement des générations et le taux de mortalité depuis 1996 est supérieur au taux de natalité. On observe également une quasi absence de concubinage, d'enfants hors mariage et un faible nombre de divorces,

En outre, la famille et les circuits de solidarité jouent un rôle extrêmement important pour les soins qui sortent du cadre quotidien. La famille couvre non seulement les soins quotidiens de ses membres mais développe des stratégies à long terme. Que ses membres le souhaitent ou non, la famille est indirectement « obligée » d'intervenir car les solutions alternatives pour l'emploi, l'assurance sociale, etc, sont soit absentes soit insuffisantes (Coniavitis-Gellerstedt, 1997). Dans ce sens, la famille ne constitue donc pas un secteur distinct de la politique sociale mais est un élément indissociable de toute référence à un État Providence. Néanmoins, des questions en découlent en ce qui concerne le rôle de l'État, du Marché et de la Famille dans un avenir prochain.

Le principal soutien de la famille à ses membres est, bien entendu, dévolu à la femme qui a intériorisé son rôle de garant des soins de la famille et qui constitue le maillon essentiel de la chaîne. Il s'agit du fameux « altruisme obligatoire des femmes » (Land et Rose, 1985). En accord avec les résultats de la recherche « Facteurs socio-économiques déterminants de la natalité en Grèce » menée par le Centre National de Recherches Sociales sur tout le territoire et portant sur un échantillon aléatoire de 6.500 femmes mariées en âge de procréer, la garde des enfants au-dessous de 6 ans est à la charge, pour 44% d'entre elles, de la mère ou de la belle mère dans la mesure où la femme travaille ; le plus souvent la garde a lieu au domicile du couple (Magdalinos and Syméonidou 1989 ; Syméonidou et al, 1997). En raison de ces déficiences, c'est le secteur privé qui comble les besoins des familles et cela à un coût très élevé. On sait également que la famille grecque se charge non seulement de financer les études des enfants mais aussi de leur entretien à la fin de leurs études soit en raison du chômage soit en raison du coût élevé de la vie par rapport au bas salaires offerts.

En plus des jeunes, la famille grecque a souvent également à sa charge les personnes âgées bien que celles-ci participent en règle générale au budget de la famille à l'aide de leur retraite ou contribuent à la garde des enfants. Toutefois, le soin des personnes âgées, selon les résultats de la recherche du P.O.Y. réalisée en 1986, revient en grande partie à la famille (Triantafyllou et Amira, 1988 ; Pitsiou, 1986). L'entrée des personnes âgées dans une maison de retraite est considéré comme un déshonneur. Les femmes endossent également cette responsabilité - étant donné que les seuls centres de protection des personnes âgées, les KAPH, concernent en fait des personnes autonomes du troisième âge - et s'arrêtent même de travailler afin de pouvoir être en mesure de répondre à tous les besoins de cette famille élargie. Elles courent bien entendu le risque, quand elles mêmes atteignent le troisième âge ou même plus tôt, en cas de divorce, de se retrouver en état de pauvreté et d'exclusion sociale. Dans ce cas-là l'institution « d'aide à domicile » serait une solution radicale non seulement pour les personnes âgées mais pour les femmes qui s'occupent d'elles.

5 - Conclusions

Les sérieuses déficiences en matière d'État Providence des pays du Sud de l'Europe, et principalement de la Grèce, parallèlement à l'affaiblissement progressif prévisible du rôle de la famille comme principal garant des soins de ses membres vont conduire rapidement à une situation de pauvreté évidente et d'exclusion sociale de grandes parties de la population de ces pays.

La tentative de restructuration des systèmes de protection sociale comme la révision du régime d'assurance, l'unification des caisses et la révision du régime sanitaire rencontrent des obstacles sérieux pour leur application. Des facteurs exogènes limitatifs comme les dispositions imposées par le Traité de Maastricht pour faire face à une mondialisation incontrôlable - appelée par Chomsky (1997) « Danger immédiat pour la démocratie », qui a besoin d'une résistance à un niveau mondial - ne laisse pas beaucoup de marge d'espérance pour la restructuration des régimes de protection sociale insuffisamment développés des pays du Sud de l'Europe. Les mesures prises ont souvent des résultats opposés à ceux attendus : la diminution des charges des employeurs ayant pour objectif la diminution du coût du travail, l'imposition d'une taxation directe et indirecte, la baisse des prestations sociales et les autres limitations touchant aux revenus, conduisent à une baisse du pouvoir d'achat des ménages avec, en outre, à plus ou moins longue échéance, des conséquences négatives pour l'économie.

La politique de l'accroissement de l'âge de la retraite et du nombre des années de travail exigées avec pour but la limitation des déficits des caisses d'assurances sociales mène à un chômage croissant ayant des conséquences plus graves encore pour les femmes et les jeunes. La politique pour le contrôle du chômage, la fameuse « Politique de flexibilité » qui facilite les licenciements et l'adoption de formes plus souples dans le domaine de l'embauche (par exemple travail à temps partiel) conduit également à des taux élevés de chômage. Il s'agit d'un cercle vicieux apparemment sans issue.

L'État Providence est appelé fort justement par Rhodes (1996) « le tueur de l'emploi » (job killer). En raison même de cette politique, des conséquences contradictoires apparaissent : affaiblissement d'un État Providence et, parallèlement, augmentation des charges sociales en raison du chômage croissant et du vieillissement de la population qui mène à une augmentation des dépenses pour les retraites.

Rifkin (1994) propose le développement du secteur des services de l'après-industrialisation. Mais à quel point ce secteur se renouvellera-t-il et s'agrandira-t-il quand simultanément les anciens services sont supprimés à un rythme accéléré ?

En ce qui concerne la politique sociale, la tendance actuelle est de souligner le rôle de la famille et du bénévolat comme les principaux facteurs de l'application de la politique sociale et d'introduire aussi le marché dans l'enjeu. L'objectif est toujours l'éloignement de l'État de ses responsabilités envers la protection sociale.

Étant donné les conséquences et les perspectives ci-dessus, les formes de protection sociale qui sortent du cadre de l'État, comme la famille, sont essentielles. La question est de savoir à quel point l'affaiblissement d'un État Providence peut influencer de manière négative la Société Providence et à quel point les pays les plus « axés sur la famille » vont s'orienter vers l'individualisme.

La famille, située entre les secteurs privé et public, « exige » des méthodes de soutien de son rôle qui ne détruiront pas la forme de la vie familiale. Un exemple peut en être l'aide et l'hospitalisation à domicile ainsi que le soutien socio-économique non seulement des ayants droits mais aussi des aidants familiaux. Néanmoins il est aussi nécessaire de maintenir les relations de solidarité au sein de la famille que de garder le rôle de l'état comme principal garant de tous les droits sociaux acquis dans l'Europe.

BIBLIOGRAPHIE

- N. ALEVIZATOS, (1983), *Les Institutions Politiques en Crise 1922-1974. Aspects de l'expérience Grecque*, Athènes : Thémelio, (*Οι Πολιτικοί Θεσμοί σε Κρίση 1922-1974, Όψεις της Ελληνικής Εμπειρίας, Αθήνα : Θεμέλιο*).
- N. CHOMSKY, (1996), *Ancien et Nouvel Ordre des Choses*, Athènes : « Νέα Synora »-A.A, Livani, (*Παλιές και Νέες Τάξεις Πραγμάτων, Αθήνα : « Νέα Σύνορα »-A.A, Λιβάνη*).
- L. CONIAVITIS-GELLERSTEDT, (1997), « On Clientelism and Related Practices and Citizenship », Draft presented at Recognition Struggle Meeting, Oct 24-27, Stockholm.
- G. ESPING-ANDERSEN, (1990), *The Three Worlds of Welfare Capitalism*, Cambridge : Polity Press.
- European Commission (1995), *Social Protection in Europe 1995*, Brussels.
- Eurostat Working Papers (1997), *Living Conditions and Inequalities in the European Union 1997*, European Commission, Brussels.
- Eurostat (1997), « *Social Protection in the European Union* », Statistics in Focus Population and Social Conditions, 3, Luxembourg.
- M. FERRERA, (1996), « *The Southern Model in Social Europe* » *Journal of European Social Policy*, 6(1), 17-37.
- H. LAND et H. ROSE, (1985), « Compulsory Altruism for Some or Altruistic Society for all ? » In J. Ferris Ph, Bean & D, Whyne (eds), *Defense of Welfare* (pp. 74-96), London : Tavistock.
- J. LEWIS, (1992), « Gender and the Development of Welfare Regimes », *Journal of European Social Policy*, 2 (3), 159-173.
- M. MAGDALINOS et H. SYMEONIDOU, (1989), « Modeling the Fertility-Employment Relationship, Simultaneity and Misspecification Testing », *The European Journal of Population*, 119-143.
- M. PETMEZIDOU, (1996), (1996), « Social Protection in Southern Europe, Trends and Prospects », *Journal of Area Studies, Southern Europe in Transition*, 9, 95-125.
- E. PITSIU, (1986), *Life Styles of Older Athenians*, vol, I, Athens : The National Centre of Social Research.
- M. RHODES, (1996), « Globalization and the West European Welfare States : a Critical review of Recent Debates », *Journal of European Social Policy*, 6 (4), 305-327.
- J. RIFKIN, (1994), *La Fin du Travail et son Avenir*, Athènes : « Νέα Synora »-A.A, Livani, (*Το Τέλος της Εργασίας και το Μέλλον της, Αθήνα : « Νέα Σύνορα » -A.A, Λιβάνη*).
- H. SYMEONIDOU, (1990), *Emploi et Fécondité des Femmes dans l'Agglomération Athénienne*, Athènes : E.K.K.E. (*Απασχόληση και Γονιμότητα των Γυναϊκών στην Περιφέρεια της Πρωτεύουσας, Αθήνα : E.K.K.E.*).
- _____ (1994), « Social Welfare : The role of the State and the Family in Greece », In W, Dummon (ed.), *Decentralization and Gearing the Various Policy Levels to the Private / Public Divide* (pp. 123-135), Leuven : Commission of the European Communities, D,G,V, Observatory on National Family Policies.
- _____ (1996), « Social Protection in Modern Greece », *Southern European Society and Politics*, 1 (3), 67-86.
- _____ (1997), « Full and Part-time Employment of Women in Greece, Trends and Relationships with Life-Cycle Events » In P. Blossfeld & C. Hakim (eds), *Family Cycle and Part-time Employment in Europe* (pp. 90-112), Oxford : Oxford University Press.

- _____, B. DOULIGERIS, H. KAPPI, M. MAGDALINOS, D. BALOURDOS, P. PAPPAS et M. SAMARTZIS, (1992), « *Facteurs socio-économiques déterminants pour la fécondité en Grèce, Tome A* », Athènes : E.K.K.E. (*Κοινωνικο-οικονομικό Προσδιοριστικοί Παράγοντες της Γονιμότητας στην Ελλάδα, Τόμος Α'*, Αθήνα : E.K.K.E.).
- _____, et M. MAGDALINOS, (1993), « Fécondité et travail féminin en Grèce : un modèle micro-économique », *Cahiers Québécois de Démographie*, 22 (2), 287-316.
- _____, B. DOULIGERIS, H. KAPPI, M. MAGDALINOS, L. MARATOU-ALIBRANDI, D. BALOURDOS, P. PAPPAS, M. SAMARTZI, (1997), « *Facteurs socio-économiques déterminants pour la fécondité en Grèce, Tome B* », *Analyse selon les Régions*, Athènes : E.K.K.E. (*Κοινωνικο-οικονομικό Προσδιοριστικοί Παράγοντες της Γονιμότητας στην Ελλάδα, Ανάλυση κατά Περιοχές, Τόμος Β'*, Αθήνα : E.K.K.E.).
- H. SYMEONIDOU, E. CAVOURIARIS, E. KANDILOROU, M. MAGDALINOS, G. MITSOPOULOS, J. TSAHALIDES et K. VEZYRGIANNI (en voie de publication), *Nombre d'enfants désiré et réel : Événements du cycle de la vie, Une analyse longitudinale : 1983-1997*, Athènes : E.K.K.E., (*Επιθυμητό και Πραγματικό Μέγεθος Οικογένειας, Γεγονότα του Κύκλου Ζωής, Μια Διαχρονική Προσέγγιση : 1983-1997*, Αθήνα : E.K.K.E.).
- J. TRIANTAFYLLOU et A. AMIRA, (1988), *Health and use of services by the elderly in rural Greece*, Unpublished report, Athens.
- K. TSOUKALAS, (1987), *État, Société, Travail dans la Grèce de l'Après-guerre*, Athènes : Θέμελιο, (Κράτος, Κοινωνία, Εργασία στη Μεταπολεμική Ελλάδα, Αθήνα : Θεμέλιο).
- K. VERGOPOULOS, (1985), « Crise Économique et Modernisation en Grèce et dans l'Europe du Sud », *Inspection des Recherches Sociales*, 58, 92-131, (« Οικονομική Κρίση και Εκσυγχρονισμός στην Ελλάδα και στον Ευρωπαϊκό Νότο » *Επιθεώρηση Κοινωνικών Ερευνών*, 58, 92-131).